



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2020-044

PUBLIÉ LE 12 FÉVRIER 2020

Sommaire

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2020-01-30-003 - ARRETE N° 2019-DOS-TARIF-0015 fixant les tarifs journaliers de prestations du centre hospitalier de Valençay N° FINESS : 360000087 pour l'exercice 2019 (1 page)

Page 3

R24-2020-02-14-001 - ARRETE N° 2019-DOS-TARIF-0042 fixant les tarifs journaliers de prestations du centre hospitalier de Vendôme-Montoire N° FINESS : 410000095 pour l'exercice 2019 (1 page)

Page 5

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2020-01-30-003

ARRETE

N° 2019-DOS-TARIF-0015

fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier de Valençay

N° FINESS : 360000087

pour l'exercice 2019

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE- VAL DE LOIRE**

**ARRETE
N° 2020-OS-TARIF-0013
fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier Saint Charles de Valençay
N° FINESS : 360000087
pour l'exercice 2020**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu l'EPRD 2020 du centre hospitalier Saint Charles de Valençay ;

ARRETE

Article 1^{er} : les tarifs de prestations applicables à compter du 1^{er} février 2020, au centre hospitalier Saint Charles de Valençay sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Soins de suite et de réadaptation	30	153,28 €

Article 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

Article 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, le directeur du centre hospitalier Saint Charles de Valençay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 30 janvier 2020

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

La directrice adjointe de la direction de l'offre sanitaire

Signé : Agnès HUBERT JOUANNEAU

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2020-02-14-001

ARRETE

N° 2019-DOS-TARIF-0042

fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier de Vendôme-Montoire

N° FINESS : 410000095

pour l'exercice 2019

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE- VAL DE LOIRE**

**ARRETE
N° 2020-OS-TARIF-0034
fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier de Vendôme-Montoire
N° FINESS : 41000095
pour l'exercice 2020**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu l'EPRD 2020 du centre hospitalier de Vendôme-Montoire ;

ARRETE

Article 1^{er} : les tarifs de prestations applicables à compter du 1^{er} mars 2020, au centre hospitalier de Vendôme-Montoire sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Médecine gériatrique	10	344.56 €
Médecine	11	600.25 €
Psychiatrie adulte	13	239.07 €
Spécialités coûteuses	20	740.54 €
Soins de suite polyvalents	30	184.85 €
HOSPITALISATION PARTIELLE		
Médecine	50	520.30 €
Psychiatrie adulte de jour	54	192.43 €

Article 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

Article 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, la directrice du centre hospitalier de Vendôme-Montoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 4 février 2020

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire
La directrice adjointe de la direction de l'offre sanitaire
Signé : Agnès HUBERT JOUANNEAU